

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de MERCUROL-VEAUNES**  
**Séance du 18 janvier 2021**

---

L'an deux mil vingt et un, le 18 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Eden, conformément à l'article 42 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2021

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, LAFOND Florian, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, MINGORANCE Anita, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : GUILLAUME Stéphanie pouvoir à FAURE Christophe, CHALAYE Franck.

Secrétaire de Séance : Sylvie BARRE

---

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Nicolas DAUJAN, Adjoint en charge de l'urbanisme, présente le projet de modifications à apporter sur le Plan local d'Urbanisme approuvé le 7 février 2018. Ces points ont été étudiés par la commission urbanisme.

Il informe l'assemblée qu'avant de lancer la consultation publique de ce dossier, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), doit émettre un avis et qu'elle a 2 mois pour le faire.

Ce point à l'ordre du jour est donc reporté.

**REQUALIFICATION DU TENEMENT MILAN – CONVENTION AVEC LE CAUE**

La commune de Mercurol-Veaunes détient un îlot foncier bâti à l'entrée de la rue principale du village de Mercurol. Il comprend l'ancienne Mairie-école, qui accueille la maison des associations et la bibliothèque, les locaux d'une boulangerie aujourd'hui désaffectés, et la maison de Mme MILAN qui en a fait don à la commune. Ces espaces bâtis s'accompagnent d'espaces extérieurs. L'ensemble est dans un état vétuste voire très dégradé et donne une image peu flatteuse au centre bourg.

La commune souhaite engager un programme de construction et d'aménagement de cet îlot et pour cela se faire accompagner dans ses réflexions par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Drôme (C.A.U.E.).

Nicolas DAUJAN présente à l'assemblée le projet de Convention d'Accompagnement à la Maîtrise d'Ouvrage que cet organisme propose. Cette mission consistera à :

- dégager les grandes caractéristiques de l'îlot dans ses dimensions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales, et ses capacités réelles ou potentielles,
- animer la réflexion des élus sur les différents éléments de programme et les choix possibles de mises en œuvre du projet,
- produire plusieurs scénarios d'organisation spatiale et fonctionnelle de l'îlot.

Le Maire indique également au conseil le souhait de l'association des amis de la tour d'être associée au projet.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de convention du CAUE de la Drôme pour un coût de 5 484 €.

### **REGULARISATIONS FONCIERES A VEAUNES**

- 1) Suite à la volonté d'un couple Veauinois de clore leur parcelle cadastrée A 278, une régularisation foncière est apparue nécessaire.  
En effet, l'impasse des Cassis jouxtant cette parcelle empiète sur celle-ci. Afin de maintenir la largeur, déjà faible de cette voirie, il est nécessaire de régulariser la situation.  
Un plan de bornage a ainsi été dressé fixant la régularisation à 97 m<sup>2</sup>.  
Le conseil décide à l'unanimité d'acquérir ces 97 m<sup>2</sup> au prix de 1 € le m<sup>2</sup>.
- 2) Suite à l'aménagement du lotissement des jardins de Lucy et un état des lieux cadastral des propriétés communales (cheminements), il s'est avéré que la parcelle A 377 d'une superficie de 49 m<sup>2</sup> constitue un délaissé non aménageable au vu du relief dans le cadre de l'aménagement public. Il est proposé de céder cette parcelle aux seuls riverains mitoyens.  
Le Conseil décide à l'unanimité de vendre cette parcelle de 49 m<sup>2</sup> au prix de 1 € le m<sup>2</sup>.

### **SDED – ELECTRIFICATION ESTHETIQUE ET DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES**

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité pour l'effacement et la fiabilisation des réseaux électriques à partir du poste Corbeil Fleuri.

#### 1) Esthétique des réseaux :

La dépense prévisionnelle HT de ce projet est estimée à 38 639,29 €.

Cette dépense serait prise en charge par le SDED à hauteur de 30 911,43 € et par la Mairie à hauteur de 7 727,86 €.

Accord du Conseil à l'unanimité.

#### 2) Dissimulation des réseaux téléphoniques :

La dépense prévisionnelle HT de génie civil est estimée à 8 543,07 €.

Cette dépense serait prise en charge par le SDED à hauteur de 2 562,92 € et par la Mairie à hauteur de 5 980,15 €.

La dépense prévisionnelle HT des travaux de câblage s'élève à 1 593,98 €

Cette dépense serait prise en charge par le SDED à hauteur de 478,19 € et par la Mairie à hauteur de 1 115,79 €.

Accord du Conseil à l'unanimité.

### **NOUVELLE ECOLE – ORGANISATION DE LA RENTREE 2021**

Suite à la construction de la nouvelle école et la fusion des deux établissements scolaires existants, l'Education Nationale demande d'organiser la rentrée de septembre 2021. Il est en effet nécessaire de préciser la dénomination de la nouvelle école, la nature et les niveaux d'enseignements (maternelle et élémentaire) et de fixer l'organisation du temps scolaire.

Un échange avec les équipes enseignantes, la Mairie et l'Inspectrice de l'Académie Nationale a eu lieu en décembre pour évoquer les enjeux de la carte scolaire et la répartition des classes.

Un conseil d'école regroupant les 2 établissements s'est tenu le 5 janvier 2021 au cours duquel le schéma d'organisation et les rythmes scolaires ont été validés.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- La nouvelle école s'appellera provisoirement « Ecole Mercuroi-Veaunes »,
- Elle regroupera les niveaux d'enseignements maternelle et élémentaire,
- Les horaires seront les suivants : 8h30-11h30 et 13h30-16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

### **MOTION DE SOUTIEN A L'OBTENTION D'UNE AOP COTES DU RHONE**

A l'initiative du Syndicat des Vignerons de la Drôme des Collines, une demande de reconnaissance de la qualité des VINS a été effectuée.

Les efforts entrepris par les vignerons sont destinés à générer des produits de qualité et du niveau des Côtes du Rhône car ceux-ci se sont astreints depuis plus d'une dizaine d'années à respecter les règles en vigueur au sein de l'appellation Côte du Rhône.

Par ailleurs, soutenir l'agriculture est, dans nos régions aux sols souvent pauvres, une nécessité pour que nos exploitations perdurent. Un pays sans agriculture est un pays qui se couvre de broussailles, offrant au feu un terreau fertile pour détruire nos paysages et notre environnement.

Enfin l'utilisation de cépages identiques à ceux de l'appellation permet de penser qu'une reconnaissance par une AOP COTE DU RHONE serait naturelle, d'autant que la qualité est au rendez-vous, et notre histoire viticole millénaire conforte cette demande.

Pour toutes ces raisons, le Syndicat des Vignerons de la Drôme des Collines demande au conseil municipal de soutenir ces démarches pour obtenir l'appellation Côtes du Rhône.

Le Conseil soutient à l'unanimité le Syndicat des Vignerons de la Drôme des Collines dans ses démarches afin d'obtenir l'appellation Côtes du Rhône.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **Projet de création d'un marché hebdomadaire**

M. le Maire informe l'assemblée que suite aux questionnaires envoyés et mis en ligne sur le site internet de la commune, nous avons reçu beaucoup de réponses favorables pour l'instauration d'un marché le dimanche matin. La Présidente du Syndicat des marchés Drôme-Ardèche a été contactée. Les démarches sont en cours.

#### **Rentrée des 6èmes au collège en septembre 2021**

Le collège de Tournon est saturé et le Département de l'Ardèche demande à son homologue de la Drôme de diminuer les effectifs d'où la nécessité de modifier la carte scolaire. Les élèves de Mercuriol-Veaunes et de Chanos-Curson devront dès la rentrée prochaine se diriger vers le collège de Saint-Donat sur l'Herbasse (dans l'attente de la construction d'un nouveau collège à Mercuriol-Veaunes). ARCHE Agglo a l'obligation de mettre en place le transport scolaire.

Le Département de la Drôme doit organiser une réunion pour expliquer la situation aux parents. 28 enfants de Mercuriol-Veaunes sont concernés.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h30

Le Maire,  
Michel BRUNET

